

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 79,50% de l'actif total au 31 décembre 2018. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
2. La SICAV EPARGNANT emploie 13,48% de son actif net sous forme de certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations émis et avalisés par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 31 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Fathi SAIDI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	208 835 621	326 162 540
Obligations et valeurs assimilées		208 835 621	326 162 540
Placements monétaires et disponibilités		105 691 973	59 147 600
Placements monétaires	5	105 041 461	55 912 459
Disponibilités		650 511	3 235 141
Créances d'exploitation	6	380 021	587 426
TOTAL ACTIF		314 907 616	385 897 566
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	490 384	569 280
Autres créditeurs divers	8	32 329	-
TOTAL PASSIF		522 713	569 280
ACTIF NET			
Capital	9	298 435 783	368 737 672
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		535	2 451
Sommes distribuables de l'exercice		15 948 585	16 588 163
ACTIF NET		314 384 903	385 328 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		314 907 616	385 897 566

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	10	2 984 487	12 983 665	4 374 843	17 350 273
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 984 487	12 983 665	4 374 843	17 350 273
Revenus des placements monétaires	11	2 120 584	7 541 870	1 018 012	4 250 269
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 105 072	20 525 534	5 392 855	21 600 542
Charges de gestion des placements	12	(394 432)	(1 981 250)	(584 091)	(2 376 244)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 710 640	18 544 285	4 808 764	19 224 298
Autres produits		4 912	14 808	1 116	14 691
Autres charges	13	(98 242)	(98 258)	(3)	(11)
Contribution conjoncturelle		-	-	(345 044)	(1 368 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 617 310	18 460 834	4 464 833	17 870 052
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 711 247	(2 512 249)	(1 068 554)	(1 281 889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 906 063	15 948 585	3 396 279	16 588 163
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 711 247	2 512 249	1 068 554	1 281 889
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		87 290	1 898 030	70 676	152 096
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		7 336	(1 629 351)	-	248 684
Frais de négociation de titres		-	(37)	-	(413)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 711 936	18 729 477	4 535 509	18 270 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 711 936	18 729 477	4 535 509	18 270 419
Résultat d'exploitation	4 617 310	18 460 834	4 464 833	17 870 052
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 290	1 898 030	70 676	152 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 336	(1 629 351)	-	248 684
Frais de négociation de titres	-	(37)	-	(413)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(16 590 014)	-	(17 561 209)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(36 173 820)	(73 082 846)	(26 442 282)	(24 086 626)
Souscriptions				
- Capital	57 396 652	209 824 546	43 041 559	182 760 199
- Régularisation des sommes non distribuables	40 362	46 779	38 682	86 069
- Régularisation des sommes distribuables	2 795 950	5 509 264	1 686 843	7 166 270
Rachats				
- Capital	(91 834 309)	(280 367 308)	(68 391 111)	(205 271 853)
- Régularisation des sommes non distribuables	(65 217)	(74 548)	(62 687)	(118 212)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 507 259)	(8 021 578)	(2 755 568)	(8 709 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(31 461 884)	(70 943 383)	(21 906 773)	(23 377 416)
ACTIF NET				
En début de période	345 846 787	385 328 286	407 235 059	408 705 702
En fin de période	314 384 903	314 384 903	385 328 286	385 328 286
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	3 372 896	3 739 002	3 996 303	3 967 498
En fin de période	3 023 696	3 023 696	3 739 002	3 739 002
VALEUR LIQUIDATIVE	103,974	103,974	103,056	103,056
TAUX DE RENDEMENT	1,40%	5,20%	1,13%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 208.835.621 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		201 206 494	208 835 621	66,43%
Obligations de sociétés		146 696 288	152 016 938	48,35%
AB SUB 2010	30 000	1 399 200	1 426 804	0,45%
AB SUB 2010	20 000	932 800	951 203	0,30%
AB SUB 2011-1	20 000	600 000	607 701	0,19%
AMENBANK 2009 A	20 000	799 400	808 185	0,26%
AMENBANK A 2008	15 000	499 950	515 905	0,16%
AMENBANK B 2008	25 000	1 250 000	1 292 959	0,41%
AMENBANK2009 B	30 000	1 199 100	1 216 939	0,39%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	3 841 569	4 021 649	1,28%
AIL 2014-1	20 000	400 000	409 792	0,13%
AIL 2015-1 B	15 000	1 200 000	1 230 350	0,39%
ATB 2007/1 D	50 000	2 800 000	2 915 140	0,93%
ATB SUB2009 A2	40 000	500 000	517 946	0,16%
ATBSUB2009 B1	10 000	600 000	616 866	0,20%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 305 102	3 503 500	1,11%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	709 212	0,23%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	506 580	0,16%
ATL 2013-1	20 000	800 000	830 166	0,26%
ATL 2013-2	20 000	800 000	805 807	0,26%
ATL 2013-2	10 000	400 000	402 904	0,13%
ATL 2014-1	15 000	300 000	313 872	0,10%
ATL 2014-2	10 000	600 000	621 845	0,20%
ATL 2014-2	5 000	300 000	310 922	0,10%
ATL 2014-3 C	10 000	800 000	844 449	0,27%
ATL 2014-3 C	10 000	800 000	844 449	0,27%
ATL 2014-3 C	20 000	1 600 000	1 688 899	0,54%
ATL 2015-1 C	30 000	2 400 000	2 470 611	0,79%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 209 951	1,34%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 095 293	0,98%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 099 498	0,67%

ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 149 247	1,00%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	4 000 000	4 040 767	1,29%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	800 000	804 855	0,26%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	142 900	143 161	0,05%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	1 200 000	1 240 403	0,39%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	960 000	960 972	0,31%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 081 534	0,98%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	1 600 000	1 669 204	0,53%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	1 200 000	1 201 019	0,38%
BH V 2013-1	10 000	285 000	294 676	0,09%
BH 2009 A	20 000	922 000	922 000	0,29%
BH 2013-1	10 000	285 000	292 901	0,09%
BH SUB 2015 B	50 000	4 000 000	4 142 027	1,32%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 196 438	1,65%
BH SUB 2015 B	50 000	3 844 603	4 007 126	1,27%
BNA 2009 SUB	28 000	1 119 160	1 154 659	0,37%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 181 200	1,65%
BTE 2009	49 000	490 000	496 033	0,16%
BTE 2010 A	20 000	400 000	406 654	0,13%
BTE 2011 B	10 000	700 000	731 164	0,23%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 281 315	1,68%
BTK 2009 C	10 000	466 400	489 472	0,16%
BTK 2012-1 B	20 000	285 800	287 615	0,09%
BTK 2014-1 B	30 000	1 800 000	1 804 703	0,57%
BTK SUB 2014 A	30 000	592 664	596 792	0,19%
CHO 2009	6 000	75 000	75 520	0,02%
CHOCOMPANY 2009	3 000	37 500	37 500	0,01%
CIL 2008 SUB	10 000	200 000	211 123	0,07%
CIL 2013/1 B	20 000	800 000	803 178	0,26%
CIL 2014-1	3 000	60 000	61 600	0,02%
CIL 2014-2	15 000	600 000	633 482	0,20%
CIL 2015-1 F	20 000	800 000	826 693	0,26%
CIL 2016/1 F	30 000	1 800 000	1 867 759	0,59%
CIL 2016/2	10 000	800 000	841 951	0,27%
CIL 2016/2	15 000	1 200 000	1 262 926	0,40%
CIL 2017-1	5 000	400 000	412 460	0,13%
HL 2013/2	10 000	600 000	629 577	0,20%
HL 2015-1 B	20 000	1 600 000	1 667 445	0,53%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 191 325	1,33%
HL 2016-1	20 000	1 200 000	1 237 424	0,39%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 022 711	1,28%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 111 492	0,67%
HL SUB 2015-1 B	10 000	800 000	804 999	0,26%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 089 813	0,98%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	292 708	0,09%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	928 492	0,30%

STB 2008/2	50 000	2 187 500	2 285 979	0,73%
STB 2008/2	20 000	890 400	921 137	0,29%
STB 2011 A	9 000	128 340	134 140	0,04%
STB 2011 A	5 000	71 300	74 522	0,02%
TL 2013-1 B	10 000	400 000	405 657	0,13%
TL 2013-1 B	10 000	400 000	405 657	0,13%
TL 2013-2 B	10 000	600 000	632 882	0,20%
TL 2014-1 B	20 000	1 200 000	1 247 749	0,40%
TL 2014-2 B	20 000	1 200 000	1 203 282	0,38%
TL 2015-1 B	30 000	2 400 000	2 494 974	0,79%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 102 597	0,67%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 051 299	0,33%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 137 589	1,00%
TL SUB 2015 B	20 000	1 600 000	1 651 253	0,53%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 104 953	0,67%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 035 388	0,33%
UBCI 2013	20 000	800 000	825 516	0,26%
UIB 2009-1 A	40 000	400 000	407 687	0,13%
UIB 2009-1 B	40 000	1 598 800	1 630 986	0,52%
UIB 2009-1 C	20 000	1 100 000	1 123 554	0,36%
UIB 2011-1 A	20 000	600 000	612 573	0,19%
UIB 2011-1 B	20 000	1 300 000	1 322 797	0,42%
UIB 2011-2	10 000	142 600	148 778	0,05%
UIB SUB 2015 B	20 000	1 600 000	1 651 551	0,53%
UIB SUB 2015 B	10 000	800 000	825 775	0,26%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 295 068	1,68%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 647 534	0,84%
UNIFACTOR A 2015	20 000	1 200 000	1 260 547	0,40%
Obligations de L'Etat		7 239 658	7 548 387	2,40%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	744 000	784 031	0,25%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	4 106 250	4 224 490	1,34%
EMP NATIONAL 2014 A	1 000 000	2 389 408	2 539 865	0,81%
Bons du trésor assimilables		47 270 549	49 270 296	15,67%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 961 337	5,71%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 122 122	2,27%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 054 967	0,97%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 242 506	3,89%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 889 364	2,83%
TOTAL		201 206 494	208 835 621	66,43%
Pourcentage par rapport à l'actif				66,32%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 105.041.461 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>		3 000 000	3 111 345	0,99%
BT " AURES" au 03/07/2019 (au taux de TMM+2,5%) 370 jours	STB	3 000 000	3 111 345	0,99%
<u>Comptes à terme STB</u>		62 000 000	63 524 713	20,21%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%) 1145 jours		1 000 000	1 007 151	0,32%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%) 750 jours		2 000 000	2 022 308	0,64%
Placement au 08/01/2019 (au taux de TMM+2,5%) 1175 jours		2 000 000	2 004 353	0,64%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%) 1165 jours		1 000 000	1 007 151	0,32%
Placement au 18/01/2019 (au taux de TMM+5,5%) 750 jours		2 000 000	2 000 396	0,64%
Placement au 03/02/2020 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		4 000 000	4 269 109	1,36%
Placement au 13/03/2019 (au taux de 5,5%) 350 jours		22 000 000	22 734 619	7,23%
Placement au 13/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		5 000 000	5 106 301	1,62%
Placement au 07/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		1 000 000	1 022 575	0,33%
Placement au 12/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		4 000 000	4 085 918	1,30%
Placement au 14/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		2 000 000	2 042 082	0,65%
Placement au 26/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		10 000 000	10 184 110	3,24%
Placement au 13/01/2020 (au taux de 10%) 400 jours		2 000 000	2 009 205	0,64%
Placement au 28/01/2020 (au taux de 10,25%) 400 jours		2 000 000	2 002 696	0,64%
Placement au 04/12/2019 (au taux de 10%) 400 jours		2 000 000	2 026 740	0,64%
<u>Certificats de dépôt</u>		38 231 459	38 405 403	12,22%
Certificat de dépôt STB au 31/12/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours		1 992 260	1 999 613	0,64%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours		1 992 260	1 999 226	0,64%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours		2 490 325	2 496 130	0,79%
Certificat de dépôt STB au 08/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours		2 988 390	2 994 775	0,95%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours		2 490 325	2 495 162	0,79%

Certificat de dépôt STB au 02/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	2 994 181	2 998 254	0,95%
Certificat de dépôt STB au 22/04/2019 (au taux de 9,5%) 180 jours	4 818 616	4 886 131	1,55%
Certificat de dépôt STB au 03/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	2 994 181	2 997 672	0,95%
Certificat de dépôt STB au 15/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours	1 992 260	1 993 808	0,63%
Certificat de dépôt STB au 06/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	6 986 422	6 990 495	2,22%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	3 992 241	3 992 241	1,27%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 31/01/2019 (au taux de 9,918%) 184 jours	1 500 000	1 549 565	0,49%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 10/05/2019 (au taux de 11,25%) 180 jours	1 000 000	1 012 329	0,32%
TOTAL	103 231 459	105 041 461	33,41%
Pourcentage par rapport à l'actif			33,36%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 380.021 contre D : 587.426 au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Sommes à l'encaissement	156 281	390 497
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	83 002	83 002
Autres	138 935	112 123
Total	<u>380 021</u>	<u>587 426</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 490.384 contre D : 569.280 au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Gestionnaire	78 381	143 685
Dépositaire	142 714	166 746
Commission de distribution	269 290	258 849
Total	<u>490 384</u>	<u>569 280</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 32.329 contre un solde nul au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	28 027	-
Autres (TCL)	4 302	-
Total	32 329	-

Note 9 : Capital**Capital au 31-12-2017**

Montant	368 737 672
Nombre de titres	3 739 002
Nombre d'actionnaires	4 322

Souscriptions réalisées

Montant	209 824 546
Nombre de titres émis	2 127 628
Nombre d'actionnaires nouveaux	575

Rachats effectués

Montant	(280 367 308)
Nombre de titres rachetés	(2 842 934)
Nombre d'actionnaires sortants	(1 171)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 898 030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 629 351)
Régularisation des sommes non distribuables	(27 769)
Frais de négociations de titres	(37)

Capital au 31-12-2018

Montant	298 435 783
Nombre de titres	3 023 696
Nombre d'actionnaires	3 726

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 à D : 2.984.487 contre D : 4.374.843 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 300 540</u>	<u>9 167 635</u>	<u>3 932 015</u>	<u>11 312 447</u>
- Intérêts	2 300 540	9 167 635	3 932 015	11 312 447
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>683 947</u>	<u>3 816 030</u>	<u>442 828</u>	<u>6 037 826</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	683 947	3 816 030	442 828	6 037 826
TOTAL	2 984 487	12 983 665	4 374 843	17 350 273

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 à D : 2.120.584 contre D : 1.018.012 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Intérêts des billets de trésorerie	58 540	111 345	-	-
Intérêts des comptes à terme	1 101 639	4 236 312	740 560	2 895 787
Intérêts des certificats de dépôt	960 405	3 194 212	277 452	1 354 482
TOTAL	2 120 584	7 541 870	1 018 012	4 250 269

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 à D : 394.432 contre D : 584.091 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	266 369	1 439 235	431 719	1 756 354
Rémunération du dépositaire	64 031	271 007	76 186	309 945
Commission de distribution	64 031	271 007	76 186	309 945
TOTAL	394 432	1 981 250	584 091	2 376 244

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 à D : 98.242 contre D : 3 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Redevance CMF (*)	85 375	85 375	-	-
TCL (*)	12 861	12 861	-	-
Autres	6	23	3	11
TOTAL	98 242	98 258	3	11

(*) La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire percevait une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,312% TTC l'an depuis le 01/10/2018 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 15 : Prise en charge des frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 8 Juin 2018.